

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2011/512 du 19 décembre 2011 62/910 63/891

En vigueur à partir du 28 novembre 2011

Instructions comptables et statistiques; forfaits incontinence; 28 novembre 2011.

Suite à l'arrêté royal du 7 octobre 2011 (Moniteur Belge du 18 novembre 2011) :

Forfaits incontinence :

Nouveau pseudo-code: A.R. du 2 juin 1998

740515 Forfait matériel d'incontinence; incontinence non traitable

Dépenses - cas - pas de jours - pas de dépenses ticket modérateur - pas de cas ticket modérateur - pas de jours ticket modérateur

Date d'application: 28 novembre 2011

Le Fonctionnaire Dirigeant,

H. De Ridder
Directeur général.

Annexes : nihil